

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La brigade des douanes de Mérignac saisit près de 100 kg de cigarettes

Bordeaux, le 11 septembre 2024

Le 9 septembre 2024 à 19h45, en mission de contrôle à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, les agents de la brigade de Mérignac constatent la présence de 6 valises non récupérées sur le tapis bagages.

Après un passage aux rayons X, les agents procèdent à l'ouverture des valises et découvrent 484 cartouches de cigarettes de la marque Marlboro.

Les cigarettes étaient certainement destinées à alimenter les réseaux de revente illégale dans la région.

Il s'agit de la plus belle saisie de la brigade des douanes de Mérignac depuis le début d'année. Elle illustre l'engagement constant de cette unité aéroportuaire, et plus globalement de l'administration des douanes, sur la contrebande de tabac, préjudiciable aux finances publiques, aux débiteurs de tabac mais également aux consommateurs au regard de la qualité des cigarettes importées frauduleusement.

En 2023, la douane française a saisi 521 tonnes de tabac. Au niveau de la Nouvelle-Aquitaine ce sont 25,5 tonnes qui ont été interceptées.

Contact presse : Michaël FAUCHER, chef divisionnaire de Bordeaux-Mérignac, 06 64 55 30 12,
michael.faucher@douane.finances.gouv.fr